SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel Champs-Corbet 1 / CH-2043 Boudevilliers Tél. +41 32 889 13 97 / scan.conducteurs@ne.ch / www.scan-ne.ch



 □ Demande d'un permis d'élève conducteur ou d'un permis de conduire pour la catégorie : □ Demande d'échange d'un permis de conduire étranger de la/des catégorie/s : 					rie: FO 302 01 — Page 1 de 2 Version 9.0
A□ B□ C□	□ D □ BE □	CE DE D		F 🗆	
A1 □ B1 □ C1 □	□ D1 □ (C1E D1E D	□ M□ TP	PP 🗆	
Indications personnel	lles (svp en majuscule – au stylo de co	ouleur noire)			<u> </u>
☐ Madame ☐		a photo,			
Nom/s: (nom de naissance à spécifier si différent du nom de famille)					S.vp, ne pas coller la photo, le Service des automobiles s'en charge
Prénom/s :					
Rue et no :					
No postal et localité :					
Identification du demandeur – A REMPLIR	PAR L'AUTORITE				
		9	T/trice à l'intérieur vec un stylo		
Date de naissance :			Nationalité (pour ressortissant étrar USA, F, EAU, GB, D, B		
Lieu/x d'origine (pour ressortiss suisse)	sant		031,17,1210,00,07,0	, 0.0.7	
Téléphone/s :			Portable/s :		
Courriel :					
Domicile précédent : (y compris la date du déménagement)					
Par votre signature vous attestez avoir rempli ce formulaire (pages 1 et 2) conformément à la vérité.					
Informations légales : Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97, loi sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).					
Date :		Signature :			
Pour les mineurs / personnes sous tutelle, signature du représentant légal (père, mère ou tuteur/trice) :					
Avant de nous faire parvenir votre demande assurez-vous d'avoir :					

- entièrement complété les pages 1 et 2 de ce formulaire
- signé 2 fois : la 1ère fois dans le cadre, créé à cet effet, en-dessous de l'emplacement prévu pour votre photo la 2ème fois dans le cadre, créé à cet effet, en-dessous des "informations légales"

FO30201 — Page 2 de 2
Nom/s Date de naissance du/de la conducteur/trice

2.	Maladies, infirmités et toxicomanie			A REMPLIR PAR UN OPTICIEN ACCREDITE www.scan-ne.ch/opticiens
2.1	Souffrez-vous d'affections incomplètement guérie		_	7. Examen de la vue (valable 24 mois)
-	maladie des organes respiratoires ? maladie cardio-vasculaire ?	□ oui □ oui	☐ non	7.1 7.2 Champ visuel horizontal
-	maladie rénale ?	□ oui		· ·
-	maladie du système nerveux ?	□ oui	non	ON d
-	maladie des organes abdominaux ?	oui oui	non	Sans limite □ ≥ 140° □ < 140°
-	blessure consécutive à un accident?	□ oui	□ non	NON d
2.2	Souffrez-vous ou avez-vous souffert : d'évanouissements ?	□ oui	□ non	ditt.
-	d'états de faiblesse ?	□ oui □ oui	☐ non	No.
-	de toxicomanie (alcool, drogues, médicaments)?	☐ oui	\square non	7.3 Mobilité des yeux
-	de troubles mentaux ?	oui oui	non	à droite en haut, à droite, à droite en bas
-	de crises d'épilepsie ou de crises semblables ? de surdité ?	□ oui	□ non □ non	à gauche en haut, à gauche,
2.3	A votre connaissance, votre tension artérielle	_ 001		à droite en haut, à droite, à droite en bas à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas Diplopie non Direction du regard :
2.0	est-elle normale?	□ non	□ oui	☐ ☐ Diplopie
	Si non : \square trop haute ou \square trop basse			non □ oui
2.4	Avez-vous été hospitalisé dans un	□ oui	□ non	Direction du regard :
2.5	établissement pour alcooliques ? Avez-vous suivi une cure de désintoxication	_	_	
2.5	pour consommation de stupéfiants ?	□ oui	☐ non	7.4 Vue stéréoscopique
2.6	Avez-vous été hospitalisé dans un			Existe-t-il d'importantes réductions ?
	établissement en raison de troubles mentaux	□ oui	☐ non	7.5 Mobilité pupillaire Existe-t-il une anisocorie?
2.7	ou de dépression ? Êtes-vous bénéficiaire d'une rente de maladie	_	_	
2.1	ou d'accident ?	□ oui	□ non	prompte (pour les deux yeux) retardée ou manquante
2.8	Souffrez-vous d'autres maladies ou infirmités			Exigences pour le groupe remplies :
	qui vous empêcheraient de conduire en toute sécurité un véhicule automobile ?	□ oui	□ non	
2.0				SANS verres correcteurs AVEC lunettes / verres de contact
2.9	Remarques :			Seulement sur avis d'un ophtalmologue
				Remarques:
3.	Personnes sous tutelle			Training quality
J.	Êtes-vous sous tutelle ?	□ oui	□ non	
	Si oui: nom et adresse du tuteur :			Date, timbre et signature de l'opticien accrédité par le SCAN
	Ji oui, nom et auresse uu tuteur .			Date, limbre et signature de ropitelen accredite par le 30/11
4.	Une procédure pénale est-elle en cours contre			
	vous?	□ oui	□ non	
5. 5.1	Permis de conduire antérieurs Êtes-vous déjà titulaire d'un permis d'élève			
5.1	conducteur, d'un permis de conduire ou d'une			Annexes pour la demande d'un permis d'élève conducteur :
	autorisation de transporter des personnes à	□ oui	□ non	1 photographie passeport en couleur par catégorie (format env. 35x45 mm)
	titre professionnel?			(Les photographies prises de profil ou sur lesquelles le candidat porte des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette ne sont pas acceptées)
5.2	Si oui, pour quelles catégories ?			1 copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour
Εĵ	Der guel canton ou Etat a til été délivré ?			☐ l'attestation du cours "premiers secours aux blessés"
5.3	Par quel canton ou Etat a-t-il été délivré ?			www.scan-ne.ch/informations
5.4	Date de délivrance ?			certificat médical (pour catégories professionnelles uniquement)
5.5	En cas d'áchango d'un pormis do conduiro étrano	nor dans (ruol Etat	contrat d'apprentissage (pour apprenti conducteur de camion et mécanicien motocycle)
5.5	3 1			
	avez-vous passé l'examen ?			
6.	Pour les catégories <u>D</u> , <u>D1</u> , et <u>TPP</u> pratique de la			Annexes pour l'échange d'un permis étranger :
6.1	Avez-vous une expérience pratique de la condu catégories suivantes et, si oui, depuis combien de		iicules des	1 photographie passeport en couleur par catégorie (format env. 35x45 mm)
	B mois B1	o tomps !	mois	(Les photographies prises de profil ou sur lesquelles le candidat porte des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette ne sont pas acceptées)
				1 copie du permis de séjour ou d'une pièce d'identité suisse
	□ C mois □ C1		mois	le permis de conduire étranger (original)
	☐ F mois ☐ Trolley		mois	

Catégories :		
	catégorie A (accès échelonné) : âge minimal : 18 ans	motocycles d'une puissance n'excèdant pas 25 kW et un rapport entre la puissance et le poids à vide n'excèdant pas 0,16 kW/kg
	Véhicule pour examen pratique : catégorie A (accès direct) : âge minimal : 25 ans ou 2 ans	un motocycle à deux roues sans side-car, à l'exclusion des motocycles de la sous-catégorie A1 motocycles d'une puissance de plus de 25 kW et un rapport entre la puissance et le poids à vide de plus de 0,16 kW/kg
6	de pratique de la conduite avec la catégorie A 25kW	
	Véhicule pour examen pratique :	un motocycle à deux roues sans side-car, d'une puissance minimale de 35 kW et possédant deux places
00	catégorie A1 : âge minimal : 16 ans ≤ 50 cm³ ou 18 ans ≤ 125 cm³	motocycles d'une cylindrée maximale de 125 cm3 et d'une puissance maximale de 11 kW
	Véhicule pour examen pratique : catégorie B :	un motocycle à deux roues de la sous-catégorie A1, sans side-car voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le
	âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :	siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg ainsi que des ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur une voiture automobile légère atteignant une vitesse d'au moins 120 km/h
	catégorie B1 :	quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg
-5- ₽₀	âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :	un quadricycle à moteur ou un tricycle à moteur d'un poids à vide de 550 kg au maximum et pouvant atteindre une vitesse d'au moins 60 km/h
 ₽	catégorie C : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :	voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis un véhicule automobile de la catégorie C, d'un poids effectif d'au moins 12 t, d'une longueur d'au moins 8 m et d'une largeur d'au moins 2,30 m, et atteignant une vitesse d'au moins 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur
<u></u> p	catégorie C1 : âge minimal : 18 ans	voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis
•	Véhicule pour examen pratique :	un véhicule automobile de la sous-catégorie C1 d'un poids total autorisé d'au moins 4 t et d'une longueur d'au moins 5 m, pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur
	catégorie D : âge minimal : 21 ans Véhicule pour examen pratique :	voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis un autocar d'une longueur d'au moins 10 m et d'une largeur d'au moins 2,30 m, et atteignant une vitesse d'au moins 100 km/h
	catégorie D1 : âge minimal : 21 ans	voitures automobiles affectées au transport de personnes, dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis
•	Véhicule pour examen pratique :	une voiture automobile affectée au transport de personnes, comptant plus de huit places assises, mais au maximum seize, siège du conducteur non compris. Le véhicule doit avoir une longueur d'au moins 5 m et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. Les titulaires de la sous-cat. C1 ayant obtenu leur permis après le 01.04.2003 n'ont pas besoin de faire l'examen pratique.
₩	catégorie BE : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie B et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1000 kg, pouvant atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h et ne pouvant figurer dans la catégorie B. La superstructure fermée de la remorque doit être au moins aussi haute que le véhicule tracteur. Elle peut être légèrement moins large, pour autant que la visibilité vers l'arrière soit assurée par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg
00 000	catégorie CE : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg — un examen médical est requis un véhicule articulé ou un camion auquel est attelée une remorque d'une longueur d'au moins 7,5 m. Aussi bien le véhicule articulé que le train routier doivent avoir un poids total autorisé d'au moins 21 t, un poids effectif d'au moins 15 t, une longueur d'au moins 14 m et une largeur d'au moins 2,30 m et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur
	catégorie C1E : âge minimal : 18 ans	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur — un examen médical est requis
	Véhicule pour examen pratique :	un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, d'une longueur d'au moins 8 m et pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur. La superstructure fermée de la remorque peut être légèrement moins large pour autant que la visibilité vers l'arrière soit garantie par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg
	catégorie DE : âge minimal : 21 ans	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg — un examen médical est requis
-00-00-0	Véhicule pour examen pratique :	un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie D et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, d'une largeur d'au moins 2,30 m et pouvant atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. La superstructure fermée doit être d'une largeur et d'une hauteur minimales de 2 m; la remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg
	catégorie D1E : âge minimal : 21 ans	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes — un examen médical est
-00-0-0	Véhicule pour examen pratique :	requis un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. La superstructure fermée doit être d'une largeur et d'une hauteur minimales de 2 m. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg
∂\ 6	catégorie G : âge minimal : 14 ans	véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h (celui qui a suivi un cours de conduite de tracteurs reconnu par l'OFROU est aussi autorisé à conduire les tracteurs agricoles dont la vitesse maximale peut atteindre 40 km/h ainsi que les véhicules spéciaux agricoles)
₽ ⁄©	catégorie M : âge minimal : 14 ans	cyclomoteurs
o c	catégorie F : âge minimal : 18 ans	véhicules automobiles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, à l'exception des motocycles et des motocycles légers
TAXI	Véhicule pour examen pratique : catégorie TPP : minimum une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la	un véhicule automobile de la catégorie spéciale F pouvant atteindre une vitesse d'au moins 30 km/h Transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B, C, sous-catégories B1, C1 et catégorie spéciale F (maximum 9 places, y compris le siège du conducteur) — un examen médical est requis
	catégorie correspondante Véhicule pour examen pratique :	un véhicule automobile de la catégorie correspondant au permis et pouvant servir au transport professionnel de personnes, ou d'une catégorie de permis supérieure (sauf catégorie A et sous-catégorie A1)